

PÉDAGOGIES ALTERNATIVES ET SYNDICALISME

RÉSISTER C'EST CRÉER, PARTAGEONS NOS PRATIQUES !



Résister, c'est créer ? Que faire de ce cri, emprunté à Miguel Benasayag, dans un stage syndical consacré aux pédagogies alternatives ?

Aujourd'hui plus qu'hier, donner sens à nos métiers (de celui d'enseignant à celui d'agent technique), dans une visée émancipatrice, est une des voies de résistance créatrice aux politiques managériales qui veulent adapter l'école aux besoins d'un marché du travail en voie de dérégulation.

Aujourd'hui comme hier, lutter efficacement contre une « réforme » passe sans doute par ce processus : s'interroger sur les intentions de celles et ceux qui l'imposent, puis dans un même mouvement s'opposer à ce qui aliène et proposer ce qui peut libérer, enfin inventer de nouvelles pratiques syndicales (comme le « tous pédagogues ! » pour dynamiser les projets de hiérarchisation des « conseils pédagogiques »). Autrement dit, si résister c'est créer, comprendre c'est inventer !

Essayons de voir plus loin : vouloir transformer ses pratiques, vouloir maîtriser de A à Z la création d'un collège, vouloir créer un collectif de travail avec toutes les parties prenantes de la société scolaire, cela ne passe-t-il pas nécessairement par un double pouvoir sur les moyens : pouvoir syndical pour exiger les moyens que l'Etat doit nous donner, pouvoir pédagogique sur les moyens qu'on peut se donner ?

LUNDI 18 JANVIER

9h Accueil et inscription aux ateliers

9h15 Plénière sur l'évaluation

- Intervenants
- Partage d'expériences de classe
- Débat

10h30 Pause

10h45 Ateliers 1

12h45 Repas partagé

14h30 Ateliers 2

16h30 Troc de trucs



MARDI 19 JANVIER

9h Accueil et inscription aux ateliers

9h15 Ateliers 3

11h15 Pause

11h30 Ateliers thématiques et autogérés sur l'évaluation... ou sur tout autre chose !

12h30 Repas partagé

14h15 Plénière : « Qui veut la peau des pédagoges ? » Intervenants et débat

- Les pédagogies réactionnaires
- La pédagogie et le mouvement ouvrier
- Droits syndicaux, répression et hiérarchie : stratégies de défense et d'offensive

15h30 Troc de trucs

**Liste des ateliers et modalités
d'inscription au verso**

LES ATELIERS

Bibliothèque du stage

Une bibliothèque collective sera mise en place. N'hésitez pas à y participer en amenant vos ouvrages de référence.

Troc de trucs

Un espace sera ouvert durant tout le stage pour partager nos documents, notre matériel de classe. Des ordinateurs seront disponibles, amenez votre clé USB !

Repas partagé le midi

Amenez vos spécialités, ou un peu d'argent pour les courses collectives qui auront lieu dans la matinée.

- ✓ Pratique personnelle artistique
- ✓ Débuter en pédagogie Freinet par le texte libre (*Freinet*)
- ✓ Les institutions d'une classe Freinet : le quoi de neuf, le conseil... (*Freinet*)
- ✓ L'organisation spatio-temporelle d'une classe de maternelle en pédagogie Freinet (*Freinet*)
- ✓ Le travail dans la pédagogie
- ✓ Des semaines interdisciplinaires en collège
- ✓ Les conseils d'élèves dans le secondaire (*Pédagogie institutionnelle*)
- ✓ Construire un collectif de travail entre adultes (*collectif pour un collège coopératif et polytechnique à Aubervilliers*)
- ✓ Le jeu dans les apprentissages (*GFEN*)
- ✓ Développement durable, développement impossible (*GFEN*)
- ✓ Devenir chercheur-euse en grammaire (*GFEN*)
- ✓ Pédagogie anti-sexiste

Ces ateliers seront animés par des militant-e-s pédagogiques et syndicaux. Chaque atelier aura lieu deux fois.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- ✓ **En prévenant SUD éducation Créteil** de votre participation,
- ✓ **En adressant une demande écrite** de congé pour formation syndicale avant le 18/12/2015. Cette demande est à adresser à la rectrice ou au chef-fe d'établissement dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux.

Modèle de demande :

A.....Le.....
M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IEN
Mme la Rectrice **OU** M. le Président du Conseil
Général/Régional
s/c du chef d'établissement
Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 18 et 19 janvier 2016 à Créteil, sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

SE FORMER, UN DROIT !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez le syndicat !

L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ LE SYNDICAT :

Saint-Denis : 01.55.84.41.26 **Créteil** : 01.43.77.33.59
contact93@sudeduccreteil.org contact@sudeduccreteil.org

PLUS D'INFORMATION PROCHAINEMENT SUR :

<http://www.sudeduccreteil.org/-Formations-syndicales-.html>